

Communiqué de presse
Le 5 avril 2019

Conseil métropolitain du 5 avril 2019

**La Métropole Européenne de Lille et la Chambre de Métiers de l'Artisanat
renforcent leur partenariat :
18 nouvelles actions pour développer l'artisanat**

Avec plus de 16 000 entreprises pour près de 34 000 emplois sur le territoire de la Métropole Européenne de Lille, l'artisanat représente 15% de la sphère économique métropolitaine. Afin d'accélérer le développement de ces entreprises essentielles à l'économie locale, tant par leur contribution à la création d'emplois non délocalisables que par l'offre de proximité qu'elles proposent, Damien Castelain s'était engagé, lors des Rencontres Métropolitaines de l'Economie le 15 novembre dernier, à renforcer le partenariat existant entre la MEL et la Chambre de Métiers et d'Artisanat Hauts-de-France. Objectif : proposer une offre de services revisitée pour faciliter la vie des artisans et répondre aux nouveaux défis technologiques, économiques, écologiques et sociaux auxquels ils sont aujourd'hui confrontés.

Lors du Conseil métropolitain de ce jour, les élus de la MEL ont approuvé le principe d'une nouvelle convention reposant sur 6 axes et 18 actions :

- **Accélérer le développement à tous les stades de vie de l'entreprise artisanale**, en aidant par exemple les artisans à recruter leur premier collaborateur
- **Optimiser l'immobilier d'entreprises à destination des artisans**, en leur présentant l'offre foncière et immobilière de la MEL (parcs d'activités, villages d'artisans...)
- **Oser la transition numérique des entreprises artisanales** en leur proposant des diagnostics et des accompagnements personnalisés (création d'un site internet, prévention sur la nouvelle réglementation RGPD...) dans le cadre de l'offre de services ENJOY
- **Développer l'emploi, les compétences et l'initiative artisanale en direction des habitants de la politique de la ville**, en créant des espaces ressources au sein des locaux de la Chambre de Métiers et de l'artisanat, dans les quartiers, afin de sensibiliser les jeunes aux métiers de l'artisanat et les accompagner dans leur projet de création d'entreprises
- **Engager l'artisanat dans la démarche Lille Métropole World Design Capital 2020** en donnant de la visibilité au savoir-faire artisanal lors d'événements récurrents de la CMA en région (Salon International des métiers d'Art à Lens, Journée Européennes des métiers d'Art...)
- **Engager l'artisanat dans l'évolution de ses pratiques pour faire face aux enjeux environnementaux** en encourageant et en accompagnant la structuration d'activités autour de l'économie circulaire ou en valorisant les pratiques vertueuses de traitement des déchets ou de consommation d'énergie des artisans

Pour réaliser les différentes actions de ce partenariat, la MEL accorde à la CMA une subvention de 150 000€ pour la période 2019-2020. La CMA prospectera à minima 4 000 artisans auxquels elle proposera, selon leurs besoins exprimés, l'offre de service métropolitaine revisitée.

Cette convention fera l'objet d'une signature officielle prochainement.

À propos de la MEL

Au service des 90 communes qui la composent, la [Métropole Européenne de Lille](#) agit au quotidien pour 1,2 million d'habitants. Elle est compétente dans les domaines essentiels suivants : transport, logement, économie, espace public et voirie, aménagement et urbanisme, politique de la ville, eau, assainissement, déchets ménagers, accessibilité handicap, nature et cadre de vie, culture, sport, tourisme, crématoriums. Le Conseil de la Métropole, présidé par Damien Castelain depuis le 18 avril 2014, est composé de 184 membres élus au suffrage universel direct pour 6 ans.



Retrouvez la MEL sur :

Contact presse

Clarisse Neveu

cneveu@lillemetropole.fr

03 20 21 65 88